



# PREBAT Haute-Normandie 2012 Rénovation - Appel à projets



---

Maïté CACAUX – 07 novembre 2011

## Quels objectifs ?

- Rénovation du parc immobilier existant
- Poursuite de l'effort pour les bâtiments neufs
- Soutien d'un maximum de :
  - *Une dizaine de lauréats pour la rénovation*
  - *Deux à trois lauréats pour les bâtiments neufs*

## Qui peut répondre ?

- Tous les maîtres d'ouvrage propriétaires des bâtiments, notamment :
  - *Collectivités et organismes publics*
  - *Bailleurs sociaux*
  - *Entreprises*
  - *Promoteurs*
  - *Associations*
  - *Copropriétés*
- A noter : les particuliers sont exclus de cet appel à projets.

## Quels types de bâtiments sont éligibles ?

- Tous les bâtiments entrant dans le périmètre des réglementations thermiques (neuf ou existant)
- Bâtiments résidentiels
  - *Les opérations devront comporter au minimum 5 logements*
- Bâtiments tertiaires
  - *La priorité sera donnée aux bâtiments à occupation quotidienne*

## Quels critères de sélection ?

- La performance énergétique

	RESIDENTIEL	TERTIAIRE
RENOVATION	$Cep \leq 78 \text{ kWh}_{ep}/\text{m}^2.\text{an}$ hors production locale d'électricité	$Cep \leq C_{ref} - 60\%$ hors production locale d'électricité
NEUF	BePOS: <ul style="list-style-type: none"> <li><math>Cep \leq 30 \text{ kWh}_{ep}/\text{m}^2.\text{an}</math> (à moduler en fonction facteurs correctifs)</li> <li>Compensation totale du Cep par une production locale d'électricité</li> </ul>	

## Quels critères de sélection ?

- D'autres paramètres de la performance énergétique
  - *Performance de l'enveloppe ( $U_{bât}$  ou  $B_{bio}$ )*
  - *Confort d'été*
  - *Étanchéité à l'air*
- Des critères additionnels
  - *Analyse économique du projet*
  - *Qualité environnementale (dont qualité de l'air intérieur)*
  - *Énergie grise*
  - *Intégration aux tissus urbains*
  - *Prise en compte des autres usages de l'électricité*
  - *Qualité architecturale du projet ...*

## Quelles aides/bénéfices pour les lauréats ?

- Un accompagnement technique
  - *Des points d'étape avec l'ADEME tout au long du projet*
  - *Assistance aux professionnels du projet (maximum 7 jours d'études par un bureau d'études missionné par l'ADEME)*
- Un accompagnement financier
  - *Aide ADEME de l'ordre de 100 €/m<sup>2</sup> SHON, plafonnée à 200 000 €*
  - *Sollicitations possibles d'autres partenaires*
  - *Pas de cumul possible avec les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)*

## Quelles aides/bénéfices pour les lauréats ?

- Une valorisation de la démarche
  - *Communication diversifiée : articles de presse, présentations lors de colloques, documents spécifiques d'analyse et de bilan, etc.*
  - *Suivi approfondi des performances réelles pour quelques opérations*

## Quels sont les engagements des lauréats ?

- Suivi des consommations pendant une durée minimale de 2 ans
- Témoignages dans les différentes publications de l'ADEME en vue d'un partage d'expérience

## Comment répondre ?

- Cahier des charges et dossier de candidature disponible sur [www.prebat-hautenormandie.fr](http://www.prebat-hautenormandie.fr)
- Les dossiers de candidature doivent être remis avant le 17 avril 2012 – 16h

## Qui contacter pour plus de renseignement ?

Maïté CACAUX  
Ingénieur Energie Bâtiment

ADEME Haute-Normandie  
30 rue Gadeau de Kerville  
76100 ROUEN

Tél : 02 32 81 93 14  
[maite.cacaux@ademe.fr](mailto:maite.cacaux@ademe.fr)